



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 038-283812014-20240626-IP_2024_069-AR



ARRÊTÉ

N°	Objet	Date
IP-2024-069	Liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade de rédacteur au titre de l'année 2024	26 juin 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L523-5,

VU le décret n°2013-593 du 5/07/2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU les décrets n°2010-329 et 2010-330 du 22/03/2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2012-924 du 30/07/2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU la proposition de la Commission Employeurs de catégorie B en date du jeudi 13 juin 2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade de rédacteur au titre de l'année 2024, est arrêtée comme suit, avec une date d'effet fixée au 1^{er} août 2024 :

MADAME CAROLE BARRAL	COMMUNE DE PONT DE CLAIX
MADAME EMMANUELLE CARUANA	COMMUNE DE TULLINS
MADAME ISABELLE CAVASIN	COMMUNE DE LA TOUR DU PIN
MADAME VALERIE CHALLON	COMMUNE DE CORPS
MADAME MARGARET CONSTANTINIDES	SYNDICAT DE LA RIVE GAUCHE DU DRAC (SIRD)
MADAME CARINE CROIBIER	COMMUNE DE POLIENAS
MADAME AURELIE DE BORAS	CCAS DE SAINT CLAIR DU RHONE - FOYER PERSONNES AGEES
MADAME MERCEDES DE SOUSA	CC ENTRE BIEVRE ET RHONE
MADAME SABRINA DJERBI	COMMUNE DE VIF
MONSIEUR ARNAUD DULAT	COMMUNE DE FONTAINE
MADAME STEPHANIE EMMRICH	COMMUNE D ESTRABLIN
MADAME CHRISTINE FILIPE	CC DU TRIEVES
MONSIEUR LAURENT GALERA	COMMUNE DE SAINT EGREVE
MADAME MAGALI GALMICHE	COMMUNE DE SAINT DIDIER DE LA TOUR
MADAME FLORENCE GILLIET	CENTRE DE GESTION DE L'ISERE (CDG38)

MADAME HELENE GIROUD	COMMUNE DE VINAY
MADAME ROXANE GONON AGONI	CA DU PAYS VOIRONNAIS
MADAME CATHERINE GRENOUILLER	CA VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION
MADAME SOPHIE GUTTIN LOMBARD	CA PORTE DE L ISERE (CAPI)
MADAME MAGALI LACROIX	COMMUNE DE L ISLE D ABEAU
MADAME CHRISTINE LAGRANGE	CC DE BIEVRE EST
MADAME VIOLAINE MAGNINO	COMMUNE DE VILLEFONTAINE
MADAME YASMINA MAMMASSE	COMMUNE DE RENAGE
MADAME CELINE MATTEI	COMMUNE DES EPARRES
MADAME NEDJMA PENTAGORA	COMMUNE D EYBENS
MADAME MARIE-CHRISTINE PONSON	COMMUNE DE SAINT JUST CHALEYSSIN
MADAME AUDREY RIBEYROL	COMMUNE DE JANNEYRIAS
MADAME SANDRINE SILVAIN	COMMUNE DE PORTE DES BONNEVAUX
MADAME PAULINE THOMAS	CC DE L OISANS
MONSIEUR FABRICE TIRARD-GATEL	COMMUNE DE SAINT ISMIER
MADAME JOSIANE VENET	COMMUNE DE CORENC
MADAME SEVERINE VERNISSAT	COMMUNE DE SAINT CHEF

Article 2 : L'inscription sur cette liste d'aptitude est valable deux ans et ne vaut pas recrutement.

Toutefois, elle est renouvelable deux fois pour une durée d'un an uniquement sur demande écrite de l'intéressé(e) par courrier en recommandé avec accusé de réception un mois avant le terme de la deuxième et de la troisième année. Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, 493 rue des Universités CS 50097 38401 Saint Martin d'Hères.

Le décompte de cette période de quatre ans peut être suspendu durant l'accomplissement des obligations du service national, en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de congé de longue durée.

Article 3 : Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et notifié aux intéressé(e)s.

Fait et arrêté au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, à Saint Martin d'Hères, le 26 juin 2024.

Le Président,

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN

